

Aides à la rénovation 2022

Réalisée par l'ASDER – Janvier 2022

Dispositif	Démarche	Pour en savoir plus
<ul style="list-style-type: none">■ Choisir un artisan RGE■ Comment choisir son entreprise■ Le cumul des dispositifs en un coup d'œil■ Ce qui doit figurer sur un devis		P. 2/3 <input type="checkbox"/>
▶ La TVA à Taux réduit	Le taux réduit est de 5,5 %	P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ EPTZ Eco-prêt à taux zéro Rénovation	Dossier à constituer auprès de votre banque avant travaux	P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ CEE Certificats d'économies d'énergie (prime énergie donnée par les fournisseurs d'énergie)	Comparer les offres (primes énergie de la grande distribution, des fournisseurs d'énergie et des artisans)	P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ Prime coup de pouce		P. 5 <input type="checkbox"/>
▶ Grand Chambéry	Opération Balance ton poêle Bonus Air'Renov	P. 6 <input type="checkbox"/>
▶ Communauté de Communes de Cœur de Savoie	J'Ecorénove en Cœur de Savoie	P. 6 <input type="checkbox"/>
▶ Ma Prime Rénov'		P. 7/8 <input type="checkbox"/>
▶ Ma Prime Rénov'Sérénité		P. 9 <input type="checkbox"/>
▶ CEE Certificats d'économies d'énergie		
▶ Prime coupe de pouce		P. 10 <input type="checkbox"/>
▶ Département de la Savoie Programme TESS 2021		P. 11/12 <input type="checkbox"/>
▶ Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan		P. 13 <input type="checkbox"/>

Aides non
soumises à
condition de
ressources

Aides
soumises à
condition de
ressources

Contactez le Service FAIRE Savoie

04 56 11 99 00

ou sur info@faire73.fr

Condition d'éligibilité aux aides

Choisir un artisan RGE « Reconnu Garant de l'Environnement »

Les qualifications ou les signes de qualité concernés bénéficient de la mention « Reconnu Garant Environnement », ce qui permet désormais aux particuliers de repérer plus facilement les entreprises apportant la confiance nécessaire pour réaliser leurs travaux d'économie d'énergie.



Trouver un professionnel RGE : <https://www.france-renov.gouv.fr>

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique. ATTENTION : certaines aides locales peuvent être soumises à des critères plus exigeants, comme le Programme TESS / Communauté de Communes de Cœur de Savoie / Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan.

Comment choisir son entreprise

- Il est préférable de faire 3 devis par type de travaux et demander de visiter des chantiers réalisés par l'entreprise avant de s'engager.
- Bien vous renseigner sur les démarches à réaliser et les conditions d'obtention des aides avant de vous engager (signature du devis / versement d'un acompte).
- Exigez des devis clairs (épaisseurs, performances, labels, détail main d'œuvre...).
- Attendez la validation des dossiers de demande d'aide avant d'engager les travaux.
- Toutes les aides ne sont pas cumulables : contactez un conseiller du Service FAIRE Savoie pour vérifier votre éligibilité :

Le Cumul des dispositifs en un coup d'œil

Pour les mêmes travaux, vous pouvez cumuler plusieurs aides.

	Ma Prime Rénov'	Éco-prêt à taux zéro	Ma Prime Rénov'Sérénité	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
Ma Prime Rénov'		✓	✗	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
Éco-prêt à taux zéro	✓		✓	✓	✓
Ma Prime Rénov'Sérénité	✗	✓		✓	
Aides des collectivités locales	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓		✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✗	✓	

Ce qui doit figurer sur un devis/factures

Voici ci-dessous toutes les mentions obligatoires à faire figurer pour vos devis et vos factures :

- Le nom, l'adresse et le numéro SIRET, TVA de l'entreprise
- La date et référence du document
- La date de pré-visite
- L'adresse de réalisation des travaux
- Le détail des prestations (quantité et prix unitaire, frais annexes)
- Les frais de déplacement
- Le prix de la main d'œuvre
- La somme globale à payer hors taxe et toutes taxes comprises ainsi que les réductions éventuelles notamment au titre des primes CEE
- Les conditions de règlement
- La garantie du service après-vente et les assurances souscrites au titre de l'activité (avec coordonnées et couverture géographique)
- Les pénalités en cas de retard

Outre toutes ces mentions, il convient de rajouter pour les devis :

- L'indication manuscrite, datée et signée du client : « devis reçu avant l'exécution des travaux » (double du devis à conserver)
- La durée de validité de l'offre

Dans le cadre des aides à la rénovation énergétique, il est obligatoire d'indiquer :

- Pour les devis, la mention CEE datée et signée par le client
- Les critères de qualification de l'entreprise (mention du signe de qualité, organisme de qualification et numéro de certification) comme par exemple : RGE ECO ARTISAN 8611
- La désignation et le prix unitaire des équipements, matériaux ou appareils éligibles aux aides. Lorsque les travaux d'installation des équipements, matériels et appareils y sont soumis : les normes et critères techniques de performance. Cela est valable entre autre pour les menuiseries horizontales et verticales (hors porte d'entrée), les appareils de production de chaleur (Biomasse, Chaudière, Pompe à chaleur) et les parois opaques isolées.

Le devis doit être suffisamment détaillé et distinguer les fournitures (en précisant bien le nom de l'isolant, sa marque et sa certification Acermi, sa résistance thermique et son épaisseur) et la main d'œuvre nécessaire à la pose de l'isolant.

Les aides non soumises à condition de ressources

TVA à taux réduit

Le taux réduit de 5,5 % (art.278-0 bis du CGI) concerne, depuis le 1^{er} janvier 2014, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements achevés depuis plus de 2 ans.

Éco-Prêt à Taux Zéro

Accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, l'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 50000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation.

Consultez la fiche « Éco-prêt à taux zéro » du Service FAIRE Savoie et sur le site du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

CEE – Certificats d'économie d'Énergie

Les primes de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) résultent de l'obligation législative qui impose à tous les fournisseurs d'énergie de financer les travaux d'économies d'énergie. Les fournisseurs d'énergie versent ces primes CEE en contrepartie des travaux que vous réalisez, et remplissent ainsi leurs quotas de CEE ; en cas de non-respect de ces quotas, ils sont soumis à de fortes pénalités financières versées à l'Etat.

Dès que vous réalisez des travaux d'économie d'énergie vous générez des CEE, il vous appartient alors de les échanger contre une prime financière.

Consultez la fiche « Les certificats d'économie d'énergie pour les particuliers » du Service FAIRE Savoie

Prime coup de pouce pour tous les ménages

Aide valorisée sous la forme de CEE

Aide pour remplacement d'une chaudière fioul, gaz (hors condensation), charbon.

- LA CHARTE « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » prévoit des primes d'au moins :

Remplacement d'une chaudière* par :				
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**
2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	450 €

* Individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation.

** Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

- LA CHARTE « COUP DE POUCE ISOLATION » prévoit des primes d'au moins :
 - 10€/m² pour isolation des combles et toitures
 - 10€/m² pour Isolation de planchers bas

Balance ton poêle

Bénéficiez du bonus pour le remplacement de votre ancien poêle à bois, insert ou foyer ouvert qualifié par un nouvel appareil labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent :



- 1 000 € d'aide pour un poêle à bois-bûches
- 2 000 € d'aide pour un poêle à bois-granulés

Bonus Air'Renov

Bénéficiez d'un bonus Air'Renov pouvant aller jusqu'à 8 000 € pour le remplacement de votre ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz ou bois granulés couplé à des travaux d'isolation performante et de ventilation de votre habitation.

- Conditions et détails : mon PASS'RENOV - 04 56 11 99 09
<https://www.grandchambery.fr/2611-balance-ton-poele.htm>
<https://www.grandchambery.fr/2755-bonus-air-renov.htm>

Communauté de communes Cœur de Savoie



Pour les travaux d'isolation, dans la limite de 16 000 € de dépenses éligibles



- Aide à l'isolation
Isolation des toitures, des combles, isolation par l'extérieur, des planchers bas et des menuiseries. Les montants : de 8 à 12% des travaux.
- Bonus aux matériaux puits de carbone
Aide complémentaire pour des matériaux puits de carbone et naturels (laine de bois, ouate de cellulose, liège...). Les montants : +5% des travaux avec matériaux éligibles.

Bonus à la rénovation globale

Aide complémentaire à partir de 4 postes de rénovation parmi : isolation des toitures ou combles, des planchers bas, des murs, des menuiseries, remplacement des systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire. Les montants : de 1 000 à 2 000 €

Aide aux énergies renouvelables

- Chauffe-eau solaire, chauffage solaire, chauffage au bois ou granulés.
Les montants : de 400 à 1 000 €

Des aides pour l'isolation et l'installation d'énergies renouvelables sont également disponibles pour les logements collectifs.

Informations complémentaires/demande de subventions :
<https://www.coeurdesavoie.fr/4064-renovation-de-l-habitat.htm>

Les aides soumises à condition de ressources

Ma prime rénov'

MaPrimeRénov' est une aide de l'État (jusqu'à 20 000 € sur 5 ans) pour vos travaux de rénovation énergétique. Elle s'adapte en fonction de vos revenus et du gain écologique apporté par vos travaux.

- MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement
- MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des copropriétaires
- Ouverture de MaPrimeRénov' aux propriétaires bailleurs (personnes physiques) et usufruitiers (dépôt des dossiers à partir de Juillet 2021 et dont les devis auront été signés à compter du 1^{er} octobre 2020)
- Priorité à l'éradication des passoires thermiques
- Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses





Pour vos travaux, faites appel à un artisan de confiance. Exigez qu'il soit Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Tous les travaux réalisés pour des devis signés à compter du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles à MaPrimeRénov' (en revanche, la date de dépôt de votre dossier sur www.maprimerenov.gouv.fr diffère selon votre profil).

Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux
1	Jusqu'à 15 262 €	Jusqu'à 19 565 €	Jusqu'à 29 148 €	>29 148 €
2	Jusqu'à 22 320 €	Jusqu'à 28 614 €	Jusqu'à 42 848 €	>42 848 €
3	Jusqu'à 26 844 €	Jusqu'à 34 411 €	Jusqu'à 51 592 €	>51 592 €
4	Jusqu'à 31 359 €	Jusqu'à 40 201 €	Jusqu'à 60 336 €	>60 336 €
5	Jusqu'à 35 894 €	Jusqu'à 46 015 €	Jusqu'à 69 081 €	>69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Pour toute information complémentaire et pour connaître les dates d'entrée en vigueur de ces aides : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/maprimerenov>

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait * MaPrimeRénov' Bleu	Forfait * MaPrimeRénov' Jaune	Forfait * MaPrimeRénov' Violet	Forfait * MaPrimeRénov' Rose
	Rénovation globale (non cumulable avec maprimerenov travaux par travaux)	Je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		7 000 €	3 500 €
	Bonus de passoire (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
	Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	-
Forfait « assistance à maîtrise d'ouvrage »		150 €	150 €	150 €	150 €
	Chaudières à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
	Chauffage solaire	8 000 €	6 500 €	4 000 €	-
	Chaudières à bûches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	-
	Pompes à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Poêles à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
	Poêles à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
	Foyers fermés, inserts	2 500 €	1 500 €	800 €	-
	Equipements solaires hybrides	2 500 €	1 000 €	1 000 €	-
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	800 €	-	-
	Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	400 €	-
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	-
	Dépose d'une cuve fioul	1 200 €	800 €	400 €	-
	Pompes à chaleur air-air	-	-	-	-
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	-	-	-
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Ventilation mécanique simple flux	-	-	-	-
	Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées (seulement en cas de remplacement de simple vitrage par du double vitrage)	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	-
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m2)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	-
	Isolation des combles perdus	-	-	-	-
Isolation d'un plancher bas	-	-	-	-	

* Écrêtement possible du forfait « MaPrimeRénov' » en fonction des aides complémentaires des fournisseurs d'énergie et de la catégorie MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov'Sérénité

MaPrimeRénov'Sérénité est un accompagnement conseil et une aide financière pour vous aider dans votre projet de rénovation globale de votre logement. Elle concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35%. Le financement est proportionnel au montant de vos travaux. Les conditions de ressources sont similaires à Ma Prime Rénov.

Le montant de votre aide MaPrimeRénov'Sérénité

Si vous vous situez dans la catégorie « ressources très modestes » :

- 50 % du montant total des travaux HT. L'aide MaPrimeRénov'Sérénité est de 15 000 € maximum.
- + la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 3 000 €.

Si vous vous situez dans la catégorie « ressources modestes » :

- 35 % du montant total des travaux HT. L'aide MaPrimeRénov'Sérénité est de 10 500 € maximum.
- + la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.

Vous pouvez également bénéficier de deux bonus cumulables* :

- Un bonus sortie de passoire thermique de 1 500 € en complément pour les logements les plus énergivores dont l'étiquette énergétique avant travaux est F ou G, et dont l'étiquette après travaux est E ou mieux.
- Un bonus BBC de 1 500 € en complément pour les logements dont l'étiquette énergétique après travaux est A ou B.

* L'opérateur-conseil accompagnant vos travaux pourra vous renseigner sur l'éligibilité à cette bonification de l'aide

Inscription sur le site : monprojet.anah.gouv.fr

Opérateurs ANAH :

Centre ancien de Chambéry CRISTAL HABITAT 04 79 71 99 99	OPAH Arlysère SOLIHA - Mme Gaëlle FRANCILLON 04 76 85 93 97 - g.francillon@soliha.fr
PIG Grand Chambéry URBANIS 04 79 33 21 26	Secteur diffus non couvert par un OPAH ou un PIG BONNIN-DEMARCHI 0 456 480 011 ou SOLIHA - Mme CARMOIN 04 76 85 93 95 - j.carmoin@soliha.fr

CEE – Certificats d'Économies d'Énergie

Prime coup de pouce pour les ménages

Aide valorisée sous la forme de CEE

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage (hors Ile de France) (€)
	Ménages modestes
1	19 565
2	28 614
3	34 411
4	40 201
5	46 015
Par personne supplémentaire	+ 5 797

Aide pour remplacement d'une chaudière fioul, gaz (hors condensation), charbon.

- La charte « Coup de pouce Chauffage » prévoit des primes d'au moins :

Remplacement d'une chaudière* par :				
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**
4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	700 €

* Individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation.

** Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

- La charte « Coup de pouce Isolation » prévoit des primes d'au moins :
 - 12€/m² pour isolation des combles et toitures
 - 12€/m² pour Isolation de planchers bas

Programme TESS 2022 (soutien pour la transition énergétique solidaire en Savoie)

Dans quelles conditions pouvez-vous bénéficier du programme TESS ?

- Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement en maison individuelle ou en immeuble collectif de plus de 10 ans (uniquement pour résidence principale),
- Vous n'êtes pas éligible au programme Habiter Mieux Sérénité,
- Vous remplissez les conditions de ressources suivantes :

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5 et plus
Revenu fiscal annuel de référence maximum	29 148€	42 848 €	51 592 €	60 336 €	69 081 €

Critères techniques à respecter et montants des aides?

1. Professionnels RGE
2. Chaque poste de travaux doit être traité en totalité.

	Types de travaux éligibles	Critères techniques	Subvention Départementale 2021
Isolation	Toiture (rampants)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m ²
	Toiture (plancher des combles)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	10€/m ²
	Toiture terrasse	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m ²
	Murs (isolation par l'extérieure)	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m ²
	Plancher bas	$R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	10€/m ²
	Parois vitrées (en travaux complémentaires uniquement)	Fenêtres de toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \leq 0,15$ Autres fenêtres ou portes fenêtres : $U_w \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \leq 0,35$	100€/équipement
Chauffage	Appareil indépendant (ex : poêle) en remplacement d'un appareil indépendant au bois non performant < 2002	Rendement > 80% (type label Flamme verte 7*)	10% du montant TTC des travaux éligibles - Plafond : 500€
	Chaudière bois automatique	Rendement > 90% (type label Flamme verte 7*), norme NF EN 303.5	10% du montant TTC des travaux éligibles - Plafond : 1000€

Montant de la subvention minimum de 150€.

Comment procéder ?

Avant d'engager vos travaux renseignez-vous auprès du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie et téléchargez le [dossier de demande de subvention](#) en ligne.

Retrouver toutes les informations et liens utiles

https://www.savoie.fr/web/psw_38821/guichet-unique-pour-la-maitrise-de-l-energie-2020

Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan

Personne éligible : propriétaire bailleur ou occupant sous conditions de ressources

RFR ≤ 30 000 € pour 1 personne

40 000 € pour 2 personnes + 10 000€ par personne supplémentaire

Aide pour l'efficacité énergétique : 10% du montant des travaux, subvention plafonnée à 4 000€ pour le remplacement des menuiseries (minimum 1 façade) et l'isolation des parois opaques (minimum 10 000€ de dépenses), critères techniques identiques au Conseil Départemental.

Aide pour les énergies renouvelables dans le neuf et la rénovation : 400€ CESI, 1000€ SSC, 800€ chaudière bois granulés, 300€ poêle bûche et 500€ poêle à granulés.



Pour plus de renseignements :

Maison de l'Habitat – 04 79 83 55 30 – maisonhabitat@3cma73.com

Informations complémentaires/demande de subventions :

<https://www.coeurdemaurienne-arvan.com/vos-services/habitat/je-renove>



Contactez le Service FAIRE Savoie

04 56 11 99 00

ou sur **info@faire73.fr**

Un Espace Conseil FAIRE développe une mission de service public visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des logements. Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller FAIRE au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés/ demandés par le public.

